

Image not found or type unknown



Sanctions loi anti tabac (chicha)

Par **Saber93**, le **29/11/2011** à **15:23**

Bonjour,rrnrnJe compte ouvrir un Salon de thé / Chicha et je compte appliquer toutes les règles en vigueurs pour ce lieu et donc faire un fumoir de la taille de maximum 20% de la superficie totale avec l'installation nécessaire (Porte hermétique, ventilation etc.)rrnrnJe voudrais savoir ce que la loi prévois comme sanctions si un consommateur fume dans ce lieux publique mais en dehors du fumoir, contre le consommateur et contre le gérant, la 1ere fois et les fois suivantes.rnrnN'y a t'il que des amendes ? Si non que peuvent il faire, les modifications a apporter pour être en règles sont déjà faites.rnrnrnMerci d'avances pour vos réponses !